



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/654
4 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATÉE DU 4 AOÛT 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT PAR INTÉRIM DE LA FÉDÉRATION
DE RUSSIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du
Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, en date du
4 août 1995 (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim

(Signé) V. SIDOROV

Annexe

DÉCLARATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Selon les informations qui nous parvenues, le 4 août, les forces armées de la République de Croatie ont lancé une vaste offensive contre des zones à population serbe protégées par les Nations Unies et connues sous le nom de Krajina serbe. L'offensive porte essentiellement sur la ville de Knin, centre de cette région.

Selon les informations dont nous disposons, les pourparlers qu'ont tenus à Genève, le 3 août, avec la médiation de la communauté internationale, les représentants du Gouvernement croate et ceux de la Krajina offraient aux parties au conflit une possibilité réelle de parvenir à des compromis qui ouvriraient la voie à un règlement politique. À notre plus grand regret, la partie croate ne s'est pas montrée disposée à élaborer un accord et a adopté une position intransigeante. Nous en concluons que Zagreb avait déjà opté pour un règlement non pas politique mais purement militaire.

Nous rejetons ce choix des autorités croates. La partie croate a violé toute une série de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et ignoré l'appel direct du Secrétaire général qui a demandé aux parties de renoncer à toute action militaire. Elle a ainsi mis en péril tous les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à un règlement du conflit non seulement en Croatie, mais également en Bosnie.

Aucun accord militaire et politique bilatéral entre Zagreb et Sarajevo ne peut servir de fondement ou de justification à une ingérence de la Croatie dans le conflit interne en Bosnie-Herzégovine, sur le territoire de laquelle l'ONU mène d'ailleurs une opération de paix. À cet égard, il convient de se féliciter de la retenue dont fait preuve Belgrade et des efforts qu'il déploie, non seulement pour éviter d'être entraîné dans les opérations militaires en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, mais aussi pour favoriser un règlement négocié des crises dans ces deux États.

Compte tenu de la situation, il est de la plus haute importance, selon la Fédération de Russie, que toute action militaire cesse immédiatement et que Zagreb et Knin entament enfin des pourparlers politiques sérieux sur la base des propositions avancées à Genève par les médiateurs internationaux. Les États qui se considèrent amis de la Croatie doivent convaincre Zagreb de renoncer à rechercher un règlement militaire du problème de la Krajina, dans l'apparition duquel la partie croate porte une grande responsabilité.

La poursuite des opérations militaires lancées par la Croatie dans les régions à population serbe sur son territoire et en Bosnie pourrait modifier radicalement la nature des conflits sur tout le territoire de l'ex-Yougoslavie et avoir des conséquences que n'ont prévues ni Zagreb, ni les capitales qui, nonobstant leurs faibles protestations, sont en fait solidaires de l'action militaire de la partie croate.
